

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 96

Demande présentée le : 21 août 2023
Par : Charles et Pamela LAINE
Demeurant à : 22 rue d'Aumont à JUZIERS
Au bénéfice : d'eux-mêmes
Adresse : 22 rue d'Aumont
Surface occupée : Chaussée et 2 places de stationnement

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public pour une livraison de 5 big bag de gravier par la société POINT P,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : La société POINT P est autorisée à occuper le domaine public devant le 22 rue d'Aumont à JUZIERS (78) :

Le mercredi 23 août 2023 de 07 heures 00 à 12 heures 00

Article 2 : Cette livraison nécessitera :

- Information par le demandeur des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée
- Neutralisation de 2 places de stationnement devant le 22 rue d'Aumont
- Fermeture de la rue à la circulation sur une durée d'une heure maximum entre 07 heures 00 et 12 heures 00

Article 3. La société POINT P est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

À JUZIERS, le 22 août 2023

Le Maire, Ketty VARIN
P/o le 1^{er} adjoint, Gaëtan MALONDA

